

Référence: ICC-ASP/21/OS/04

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États observateurs et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/21/S/02 du 4 février 2022, a l'honneur de demander que les noms des représentants désignés par les États observateurs, ainsi que des suppléants et des conseillers qui les accompagnent, pour la vingt et unième session de l'Assemblée, prévue à La Haye du 5 au 10 décembre 2022, soient soumis bien à l'avance afin de faciliter les travaux de l'Assemblée.

La communication adressée par l'État observateur devrait, de préférence, mentionner le nom du représentant de l'État observateur, ainsi que les noms des suppléants et conseillers, pour la vingt et unième session.

Les communications doivent être envoyées au du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, bureau A.00.49, Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK, La Haye, Pays-Bas. Des copies peuvent aussi être envoyées par courriel ([asp@icc-cpi.int](mailto:asp@icc-cpi.int)). À partir du 5 décembre 2022, toutes les communications pour la vingt et unième session doivent être remises directement au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au début de la session.

Des informations complémentaires concernant l'enregistrement pour la vingt et unième session peuvent être consultées sur le site Internet de la Cour (<http://www.icc-cpi.int>).

La Haye, le 7 février 2022

